

Association des superviseurs pruden­tiels des caisses (ASPC)

Table ronde des organismes de réglementation fédéraux

Le 2 juin 2021 (événement virtuel)

Allocution de Peter Routledge, président et premier dirigeant

LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI.

Mot de bienvenue

Bonjour à tous. C'est un plaisir d'être parmi vous aujourd'hui.

Permettez-moi d'abord de souligner que je m'adresse à vous aujourd'hui du territoire traditionnel non cédé de la nation algonquine anichinabée. Je remercie toutes les générations qui ont pris soin de cette terre.

Je souhaite également rendre hommage aux 215 enfants qui ont perdu la vie dans l'ancien pensionnat de Kamloops et à tous les enfants autochtones qui n'ont jamais revu leur famille.

J'aimerais aujourd'hui souligner quelques-unes des priorités de la SADC pour la prochaine année.

- La mise à jour sur notre travail lié aux plans de règlement
- L'examen du régime de primes différentielles et du financement *ex ante* de la SADC
- L'attention renouvelée à notre cadre de protection afin qu'il réponde aux demandes des consommateurs dans un monde où la technologie financière évolue rapidement
- Un travail de sensibilisation accru, pour que tous les Canadiens connaissent la protection des dépôts offerte par la SADC

Préparation

Lorsque la pandémie a frappé l'an dernier, la SADC a agi rapidement pour rassurer les Canadiens quant à la sécurité de leurs épargnes durement gagnées et pour améliorer sa préparation à la résolution des crises dans un climat d'incertitude financière.

Dans l'ensemble, nous sommes satisfaits des progrès réalisés au chapitre des plans de règlement par nos six plus grandes banques, qui sont fondamentales pour le système financier et l'économie du Canada.

Bien qu'il reste certains points à améliorer, nous croyons qu'ils seront abordés dans les plans de règlement qui seront soumis en 2021. Au cours des années à venir, ces plans seront axés sur la mise à l'essai des capacités de règlement. Nous considérons que les essais font partie intégrante de l'élaboration d'un plan de règlement crédible et réalisable, et la SADC s'attend à ce que chaque banque valide l'efficacité de ses capacités de gestion de crise au moyen d'essais.

L'an dernier, la SADC a terminé la première version des plans de règlement des institutions membres de taille moyenne. Elle se concentre maintenant sur les institutions membres de plus petite taille.

Ces activités consolident notre préparation et notre engagement à mettre les déposants à l'avant-plan dans tous les scénarios de règlement possibles.

Cette année, nous avons également commencé à transformer notre plateforme technologique afin d'améliorer notre capacité à rembourser rapidement les dépôts suivant la faillite d'une institution membre. Il s'agit du plus important investissement financier de l'histoire de la SADC.

D'un point de vue législatif, la SADC se prépare à mettre en œuvre plusieurs changements à ses pouvoirs de règlement qui ont été annoncés dans le budget de 2021, s'ils sont approuvés par le Parlement.

Bien qu'ils soient de nature technique, ils font partie d'une série de mises à jour qui améliorent la capacité de la SADC à protéger les déposants, à promouvoir la stabilité financière et à intervenir auprès d'institutions en difficulté de toutes tailles au Canada.

Il y a quatre changements clés.

La première modification vise à prolonger le délai accordé dans le cadre du Programme de restructuration des institutions financières (PRIF) de la SADC. Ce pouvoir permet à la SADC de prendre le contrôle d'une banque en faillite pendant une courte période afin de conclure sa vente, sa fusion ou sa restructuration.

La SADC est d'avis que le délai actuel est trop court pour lui permettre de mener à bien une opération vraisemblablement importante et complexe, ce qui rend le PRIF inefficace. Selon la modification proposée, la SADC disposerait dorénavant d'un délai de 12 mois, ce qui est plus raisonnable sur le plan commercial. Elle donnerait également plus de flexibilité à la SADC pour choisir l'outil de règlement le plus approprié pour protéger les déposants et promouvoir la stabilité financière.

La deuxième modification proposée vise à mieux protéger les bénéficiaires de dépôts en fiducie en cas de faillite d'une institution membre. En 2022, de nouvelles exigences entreront en vigueur. Elles permettront à la SADC de rembourser rapidement et avec exactitude les dépôts en fiducie, y compris ceux effectués par un courtier pour le compte de ses clients. La modification proposée précise que les déposants seront protégés même si un fiduciaire transmet des renseignements incomplets ou erronés à l'institution membre.

De plus, nous collaborons avec les principaux intervenants du secteur, qui travaillent dans le placement de dépôts en fiducie, par l'entremise de notre Groupe consultatif sur les dépôts de courtiers (GCDC). Ce groupe comprend nos institutions membres, des maisons de courtage, des fiduciaires et d'autres intermédiaires clés.

Nous sommes convaincus que ce groupe de travail facilitera une bonne mise en œuvre des nouvelles règles visant les dépôts en fiducie qui entreront en vigueur le 30 avril 2022.

La troisième modification proposée renforcera l'application des dispositions visant la suspension des droits de résiliation des contrats, et la quatrième comprend des changements de forme visant à clarifier le cadre d'indemnisation qui s'appliquerait si la SADC utilisait ses outils de règlement.

Je suis heureux de vous informer que le passage au travail à distance n'a pas ralenti nos activités liées aux mises à l'essai. Au cours de la dernière année, notre centre d'excellence en matière de simulation de crise a mené huit essais, ou « jeux de guerre ». Ceux-ci nous permettent de simuler des crises financières dans un contexte sûr pour tester et renforcer notre coordination, nos analyses et nos prises de décision.

Outre nos partenaires du Comité de surveillance des institutions financières (le CSIF), le conseil d'administration de la SADC a aussi participé à certains de ces exercices, et nous avons l'intention d'en tenir plusieurs autres cette année.

Les données et les mesures quantitatives sont des outils précieux pour se préparer à la prochaine crise. La SADC s'est améliorée dans ce domaine : elle a mis sur pied un service de tests de tension pour lui permettre de mieux comprendre les marchés financiers et leur interdépendance et de pouvoir préparer ses plans de règlement en choisissant les outils appropriés.

Nous savons également que la sécurité de l'information est essentielle à notre préparation. Un cyberévénement touchant nos données pourrait entraîner une violation de la sécurité et miner la capacité de la SADC à s'acquitter de son mandat.

C'est pourquoi nous travaillons à améliorer la cybersécurité de la SADC et veillons à assurer la protection de nos renseignements et de nos infrastructures en tirant parti des nouvelles technologies et des pratiques exemplaires du secteur.

Nous souhaitons devenir le chef de file mondial de l'assurance-dépôts et des règlements de faillite. Nous sommes donc déterminés à partager nos pratiques exemplaires et les leçons apprises sur des sujets clés liés à l'assurance-dépôts avec le reste du monde.

Ainsi, pour le compte du comité régional pour l'Amérique du Nord de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), la SADC a dirigé un projet de recherche sur la mise à l'essai de plans d'urgence. Le document, intitulé *Contingency Plan Testing in North America*, qui comprend quatre études de cas, examine le rôle essentiel que jouent les programmes de tests dans les efforts de préparation à un règlement des assureurs-dépôts de la région.

Nous avons transmis une copie du document au secrétariat de l'ASPC. Il sera aussi rendu public sur le site Web de l'AIAD plus tard ce mois-ci.

De plus, notre chef de l'exploitation, Chantal Richer, est membre du comité de direction de l'AIAD et vice-présidente du comité responsable des principes fondamentaux et de la recherche. Elle travaille avec diligence pour soutenir l'élaboration de nouvelles normes à l'appui de la protection des déposants.

Examen du régime de primes différentielles et du financement ex ante de la SADC

Au cours des dix dernières années, d'importants changements ont été apportés au cadre réglementaire. Il s'agit notamment de ce qui suit :

- Désignation de la SADC comme autorité de règlement
- Avancées réglementaires et prudentielles
- Élargissement de notre trousse de règlement (recapitalisation interne)

À la lumière de ces changements, la SADC prend des mesures pour examiner son régime de primes différentielles et son financement *ex ante* afin de s'assurer qu'ils demeurent adéquats.

D'abord, la SADC procédera cette année à un examen complet de son régime de primes différentielles. Les façons dont les Canadiens épargnent et dépensent ont évolué, ce qui a modifié les modèles d'affaires de bon nombre de nos institutions membres. Nous devons nous assurer que notre régime de primes différentielles reflète les risques auxquels nos institutions membres font face.

En parallèle, nous passerons en revue notre financement *ex ante* pour nous assurer qu'il demeure approprié. Ce financement sera de plus en plus important à mesure que les déposants se tourneront vers des actifs plus liquides. Il est essentiel pour soutenir un processus de remboursement rapide et efficace ainsi que l'utilisation de nos outils de règlement de faillite autres qu'un remboursement.

J'ai hâte de faire le point sur les résultats de ces examens à une date ultérieure, car je sais que nous sommes tous confrontés à des questions de financement semblables.

Évolution des services financiers et des demandes

Nous faisons également face à des défis liés à l'innovation.

De nouveaux services financiers sont mis en place à un rythme croissant. Les services bancaires ouverts, les portefeuilles numériques et les produits semblables à des produits de dépôt offrent aux consommateurs de nombreux moyens attrayants et novateurs d'épargner et de dépenser. Bien que l'innovation soit normale, ces outils de technologie financière perturbent également les modèles d'affaires de nombreuses institutions financières et présentent de nouveaux défis pour les organismes de réglementation.

Les assureurs-dépôts doivent surveiller et comprendre ces changements afin de pouvoir protéger les déposants et répondre à leurs attentes en constante évolution.

Nous avons également la responsabilité d'informer le public de ce qui est couvert et de ce qui ne l'est pas afin d'aider les gens à prendre des décisions financières éclairées et de favoriser leur confiance dans le système financier.

Pour mieux comprendre la technologie financière en notre qualité d'organisme de réglementation, nous avons récemment mis sur pied un forum interservice sur la technologie financière à la SADC. Le forum rassemblera des experts qui discuteront des innovations dans ce domaine, de la façon dont la technologie financière s'inscrit dans le cadre actuel et de son évolution. La SADC prévoit travailler à l'établissement de relations avec des intervenants établis de la technologie financière afin de mieux comprendre les innovations dans le secteur financier et leurs répercussions sur le mandat de la SADC.

La SADC et ses partenaires du filet de sécurité financier fédéral collaborent à l'élaboration de systèmes et de politiques publiques visant à assurer aux entreprises de technologie financière un accès équitable au secteur financier. Une approche collaborative est essentielle pour s'assurer que tous les aspects sont suffisamment couverts.

Au fil de l'évolution des technologies et des modèles d'affaires, qui présentent à la fois des risques et des occasions, nous restons résolument concentrés sur la réalisation de notre engagement envers les Canadiens : la protection de leur argent durement gagné.

Sensibilisation du public et transformation

En tant qu'assureurs-dépôts, vous êtes nombreux à vous intéresser à l'enjeu de la sensibilisation du public à vos mandats. C'est aussi une activité de longue date à la SADC, et nous nous sommes donné comme priorité de veiller à ce qu'au moins 60 à 65 % des Canadiens connaissent la SADC ou la protection d'assurance-dépôts fédérale. Au cours de la dernière année, les sondages trimestriels ont fait état en moyenne d'un taux de sensibilisation d'environ 61 %, ce qui nous place à l'intérieur de notre fourchette cible.

Mais nous avons remarqué qu'il y a encore un écart important entre les taux de sensibilisation des hommes et des femmes. C'est pourquoi, cette année, nous déploierons des efforts concertés pour mieux cibler les femmes et tenir compte de leurs préoccupations et de leurs aspirations dans nos messages. Nous visons à accroître la sensibilisation des femmes d'au moins 3 points de pourcentage cette année.

Nous nous concentrons aussi sur notre propre organisation.

Nous mettons l'accent sur l'amélioration de la résilience de la SADC en transformant notre culture et notre milieu de travail, en commençant par les gens. Le bien-être mental et physique n'a jamais été aussi important alors que nous nous préparons à l'après-pandémie. Pour servir la population canadienne, nous devons d'abord prendre soin de nous-mêmes. À cette fin, nous prévoyons établir des partenariats stratégiques avec des experts en santé mentale, en diversité et en ouverture à l'autre afin de renforcer le soutien offert à tous les employés et de continuer à favoriser un environnement inclusif dans un milieu de travail hybride.

Et je pense que nous pouvons tous convenir que l'avenir du travail sera différent après la pandémie. Dans ce contexte, la SADC prévoit mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle pour appuyer l'avenir du travail et la transformation numérique de la SADC.

Conclusion

J'apprécie grandement notre relation et notre engagement ferme à protéger les Canadiennes et les Canadiens, peu importe les frontières qui séparent nos régimes de protection. Je tiens à remercier tous les membres de l'ASPC de leurs efforts de tous les instants pour préserver la stabilité financière du Canada.

Merci.

Je répondrai maintenant volontiers à vos questions.